



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

Mise en ligne 01/12/2025

## Décision du maire n° 2025.173

**OBJET** **Marché n°2025-31 passé selon une procédure adaptée relatif aux travaux pour l'aménagement paysager du parc du château de Chessy - Lot n°1 : aménagement paysager et plantations, conclu avec l'entreprise IDVERDE**

**Le maire de la commune de Chessy,**

**Visas** **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

**Vu** le Code de la Commande Publique ;

**Vu** la délibération n° 2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le jeudi 10 juillet 2025 sur le profil acheteurs Marches-securises.fr et dans un Journal d'Annonces Légales – Le BOAMP ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à des travaux d'aménagement paysager du parc du château de Chessy ;

que la commune a lancé dans cette perspective une procédure adaptée pour la passation d'un marché relatif à la réalisation de ces travaux ;

que, dans cette perspective, il a été engagé une procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique, donnant lieu au lancement d'un marché divisé en trois lots, comme suit :

- Lot n°1 : AMENAGEMENT PAYSAGER ET PLANTATIONS
- Lot n°2 : VRD
- Lot n°3 : Pièce d'eau et aménagements écologiques ;

que s'agissant du lot n°1, cinq offres ont été réceptionnées, à savoir les offres des entreprises TERIDEAL-AGRIGEX ENVIRONNEMENT, PINSON PAYSAGE, LACHAUX PAYSAGE, UNIVERSAL PAYSAGE et IDVERDE.

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20251127-DEC\_2025\_173-CC  
Date de télétransmission : 27/11/2025  
Date de réception préfecture : 27/11/2025

## Décision du maire n° 2025.173

qu'à l'issue de l'analyse des plis et des négociations, l'offre de la société IDVERDE s'avère être l'offre économiquement la plus avantageuse ;

### Décide

#### Article 1<sup>er</sup>

Le marché à procédure adaptée n°2025-31, pour des travaux d'aménagement paysager et de plantations concernant l'aménagement paysager du parc du château de Chessy est conclu avec la société IDVERDE sise 7, allée de la Briarde à Emerainville (77184) pour un montant forfaitaire de 1 049 921,66 € HT (offre de base+ PS1).

#### Article 2

Les dépenses en résultant sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville.

#### Article 3

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions du Maire de la commune et copie sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Torcy. En outre, un exemplaire sera transmis aux services de gestion comptable de Chelles.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le

27 NOV. 2025

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le maire,  
Olivier BOURJOT



Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20251127-DEC\_2025\_173-CC  
Date de télétransmission : 27/11/2025  
Date de réception préfecture : 27/11/2025